

programmes à moitié mûris qu'a présentés l'an dernier le ministre des Finances, mais, dans le discours du trône, ne perce aucune indication qu'il soit prêt à supprimer cette taxe. Bien plus, il appliquera apparemment le surcroît de 7 p. 100 qu'il a menacé d'imposer à une économie déjà surtaxée.

Je tiens à féliciter le gouvernement du régime de prêts aux étudiants d'université qu'il entend instaurer. Il y a trois façons d'aider l'étudiant qui veut s'inscrire à l'université: tout d'abord, au moyen de bourses en argent versées en récompense de succès scolaires exceptionnels et sans tenir compte des besoins financiers; en second lieu, au moyen de bourses fondées à la fois sur les succès scolaires et sur les besoins financiers; troisièmement, au moyen de prêts semblables à des bourses sauf que le remboursement en est prévu.

D'une année à l'autre, il est de plus en plus difficile aux étudiants de gagner même une partie de l'argent voulu pour défrayer une année d'université. D'après un relevé récent, moins de la moitié d'entre eux ont réussi à gagner \$300 ou plus au cours de l'été, tandis que les frais de scolarité et de subsistance, plus élevés que jamais, vont de \$1,100 à plus de \$2,000 par année. Sans doute la vieille coutume de payer soi-même ses études universitaires en travaillant était-elle fort honorable, voir excellente, mais elle n'est hélas plus pratique. Je suis parfaitement d'accord avec le principe voulant que les étudiants de calibre supérieur obtiennent des bourses, mais depuis des années j'estime qu'il faudrait également aider le groupe moyen des étudiants qui entrent dans les universités, et qui ont trop de valeur pour les perdre, mais qui n'ont pas les notes voulues pour l'octroi d'une bourse.

Il existe des centaines de milliers de jeunes Canadiens travailleurs, sérieux, sortant d'un excellent milieu familial, qui se détournent avec découragement de l'université à cause des frais très élevés. Nous ne pouvons nous offrir le luxe d'une telle perte, à notre ère de perfectionnement scientifique et technique. Il ressort d'une récente étude qu'il existe plus d'un million de Canadiens de 18 à 21 ans. Vingt pour 100 d'entre eux au moins ont les aptitudes intellectuelles leur permettant de poursuivre une formation universitaire, mais par ailleurs, 10 pour cent seulement sont inscrits dans nos institutions de haut savoir. Autrement dit, on ne tire pas partie des aptitudes d'au moins la moitié du groupe de nos jeunes les plus doués.

M. Cyril James, ancien recteur de l'Université McGill, disait:

De nos jours, au Canada, les jeunes gens de famille modeste ont moins de chance d'aller à l'université que les jeunes gens des pays étrangers que je connais.

Selon M. Edward F. Sheffield, chargé de recherches à la Fondation des universités canadiennes, le taux des étudiants d'universités par rapport à la population d'âge universitaire au Canada, est inférieur de moitié au taux américain. Le Canada gaspille son actif naturel le plus précieux, les talents de sa population. On s'attend à ce que le groupe d'âge de 18 à 21 ans ait augmenté de 50 p. 100 en 1970. Il est bien établi que la grande majorité des jeunes Canadiens ne peuvent aller à l'université sans recevoir une certaine forme d'aide financière. Souvent les familles ne peuvent aider les étudiants.

Monsieur l'Orateur, nous devons nous rappeler qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est notre constitution actuelle, l'éducation au Canada relève exclusivement des provinces. Mais je crois que notre pays est parvenu à un stade de son évolution où cette situation doit être modifiée. Le Canada d'aujourd'hui ne ressemble guère à celui de 1867. Si notre gouvernement fédéral a accepté de s'occuper du bien-être de tous les Canadiens, s'il se reconnaît le devoir d'assurer le plein emploi, ne doit-il pas par conséquent s'intéresser davantage à ce que tout Canadien développe pleinement ses facultés?

Les provinces ne disposent pas toutes des mêmes moyens pour venir en aide aux étudiants. Et pourtant, les étudiants de toutes les régions du Canada sont en mesure et en droit, paraît-il, en vertu d'un principe d'égalité, de recevoir autant d'instruction que leurs talents leur valent. J'estime, monsieur l'Orateur, que les étudiants des provinces Maritimes ont un niveau d'intelligence supérieur à ceux de n'importe quelle autre région du Canada, comme le prouve l'énorme proportion d'entre eux qui occupent maintenant des postes de direction dans les professions libérales, les affaires et l'industrie dans le Haut-Canada et dans l'Ouest des États-Unis. M. Norman A. M. MacKenzie, ancien président de l'université de Colombie-Britannique, a dit à ce propos:

L'ampleur ou la signification de la tâche des universités ne s'arrête pas aux limites provinciales. Dans chacune des grandes universités canadiennes on compte des étudiants originaires de toutes les provinces. Dans certains cas, les étudiants qui viennent d'autres régions du Canada représentent jusqu'au tiers du nombre total des étudiants inscrits.

Plus loin, M. MacKenzie dit encore:

De même, les diplômés universitaires sont répartis à travers tout le pays. Les diplômés d'institutions particulières vivent et travaillent, dans une proportion allant d'un cinquième à plus de la moitié, dans des provinces autres que celle où ils ont reçu leur enseignement.

Les diplômés d'universités constituent l'un des éléments les plus mobiles de la main-d'œuvre et sont une source de personnel spécialisé et compétent qui est à la disposition du pays dans son